Votre avenir
nous engage

Les Langues étrangères à l'afpa

- *mode d'emploi* -

DIRECTION DES ÉTUDES ET DE L'APPUI TECHNIQUES

Date de première version : Octobre 2002
Date de mise à jour : .....
Référence : .....

Département Sectoriel Tertiaire

Les langues étrangères à l'afpa – mode d'emploi

Un ensemble de fiches pratiques pour répondre aux questions des centres et des régions sur la mise en place des formations en langue à l'AFPA.

Ces fiches accompagnent le dossier intersectoriel langues étrangères.

Le cahier des charges pour la sous-traitance des formations en langues fait également partie des outils d'aide à la prise de décision.

© afpa - octobre 2002

INTRODUCTION

Pourquoi ces fiches ?

Dans le contexte économique actuel d'internationalisation des échanges, les effets linguistiques sont de plus en plus visibles. On assiste à une réelle prise de conscience dans le monde du travail de l'importance des langues comme outil de travail.

Les langues sont inscrites au programme de formations de plus en plus nombreuses, du niveau V au niveau II, du secteur des BTP au secteur tertiaire en passant par l'industrie. L'engagement de l'AFPA dans ce domaine est, depuis plus de dix ans, un engagement fort et en progression constante.

Ces fiches pratiques visent à apporter des éléments de réponse aux centres et régions déjà impliqués dans l'apprentissage des langues étrangères ou souhaitant s'y positionner. Elles ont été élaborées à la suite d'une enquête nationale auprès d'une soixantaine de centres de formation et de 18 directions régionales.

Les auteurs

Ce document a été réalisé par un groupe étude composé de :

Pour le DST :	Anne TANGY Ulrike JOSENHANS
Pour les centres AFPA :	Evelyne GIROD – Dijon Ted Mc Murrich Calais Jean-Paul Pourre - Boulogne

 © afpa - octobre 2002

SOMMAIRE

I – Ressources humaines

n° page

- Profil des formateurs AFPA intervenant en langue, formation et perfectionnement — 1
- Intervenants en langues étrangères, les statuts — 4
- Assistants stagiaires — 7

II – Formation

- Recrutement et orientation des bénéficiaires. Evaluation des compétences en langues — 9
- Formations qualifiantes avec langue obligatoire — 11
- Contenus de formation — 13
- Validation en langue — 15
- Modules référencés en langue — 22
- Enseignement des langues à distance au cnefad — 24

III – Organisation

- Aspects économiques — 26
- Période d'application en entreprise à l'étranger — 28
- Scénarios innovants — 32

 © afpa - octobre 2002

RESSOURCES HUMAINES

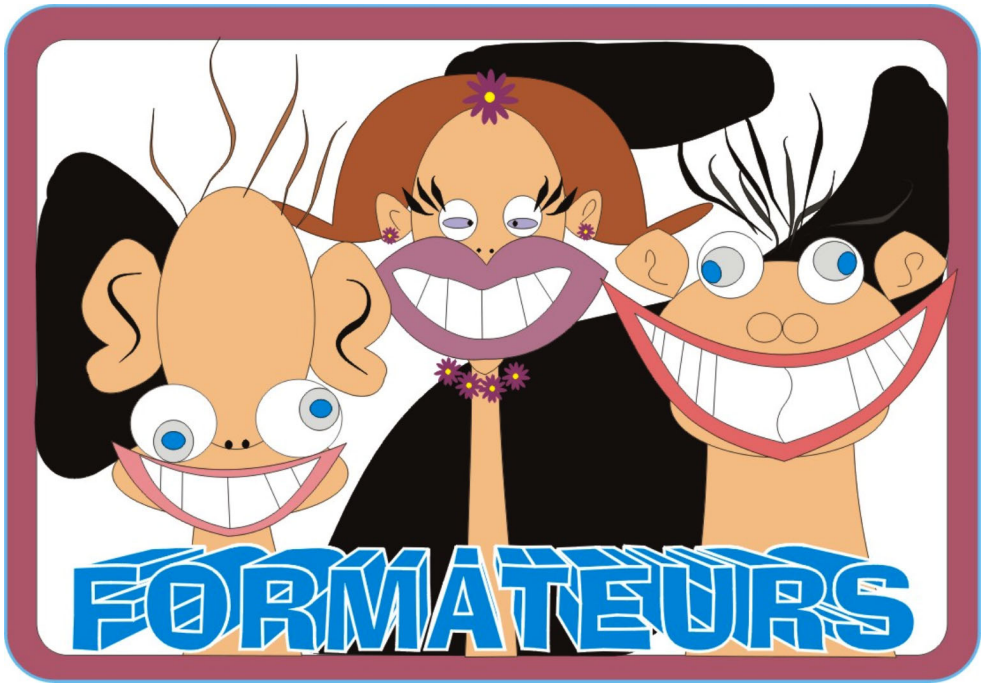

- Profil des formateurs afpa intervenant en langue
- Intervenants en langues étrangères, les statuts
- Assistants stagiaires

PROFIL DES FORMATEURS AFPA INTERVENANT EN LANGUE, FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

Qui peut être formateur en langue à l'AFPA

Les personnes habilitées à animer des séquences en langue étrangère sont :

- Le **formateur 3 en langue** pour toutes les formations - Classification HB09 (il n'est pas prévu, pour l'instant, de créer un profil de formateur en langue dans une autre classification).
- Le **formateur 3 bilingue** sur les formations de secrétariat bilingue (niveau IV et III) – Classification HB06. C'est le formateur bilingue qui interviendra en priorité, sur l'ensemble du parcours langue des formations en secrétariat bilingue ou trilingue. Il pourra également intervenir sur les modules langues des formations AAE et SA.
- Les **formateurs référents** après évaluation du niveau de langue par le DTS de Neuilly-sur-Marne et uniquement pour des interventions sur leurs formations.
- Les intervenants **vacataires** et les **intervenants des organismes sous-traitants,** pour des besoins ponctuels. Ces formateurs ne sont pas validés.

Quelle est la procédure de validation d'un formateur en langue

Le DTS Neuilly-sur-Marne propose les prestations suivantes :

- Des **essais professionnels** pour les formateurs 3 en langue et les formateurs 3 bilingues.
- Des **bilans professionnels** pour les formateurs souhaitant évoluer vers des postes de formateur 3 en langue ou bilingue. Le bilan professionnel permet de mesurer l'écart entre les compétences du formateur et les compétences liées à l'emploi visé, il est souvent accompagné de préconisations de perfectionnement.
- Des **évaluations en langues** pour les formateurs techniques souhaitant animer les séquences langues sur leur/s formation/s. Cette évaluation sera souvent accompagnée de préconisations de perfectionnement.
- Pour les **formateurs en CDD** à partir d'une durée de 6 mois, il y a, normalement, une sélection régionale. Les essais ont lieu pendant le CDD. La réussite aux essais ne modifie pas le statut du formateur.
- Les intervenants **vacataires sous contrat CDI** doivent également passer des essais professionnels.

Quelle est la procédure à respecter pour les demandes d'essais, de bilans et d'évaluations professionnels

Les demandes d'essais professionnels, de bilans ou d'évaluations techniques doivent être faites par le centre et la région demandeurs (Directeur du centre + RRH) et adressées au DTS Tertiaire de Neuilly-sur-Marne, service recrutement.

Quelles sont les modalités de la formation initiale et du perfectionnement ?

La formation initiale est dispensée par l'INMF. Elle sera souvent individualisée pour les formateurs en langue qui ont, en général, suivi une formation pédagogique avant leur entrée à l'AFPA.

Pour le perfectionnement des formateurs en langues (les enseignants vacataires peuvent également en profiter), cinq créneaux principaux sont à prévoir :

1. Stages en pédagogie de l'enseignement des langues.
2. Stages linguistiques en immersion dans un des pays de la langue cible.
3. Stages en entreprise pour professionnaliser les formateurs en langue dans leurs secteurs d'intervention.
4. Stages qui visent l'intégration des TIC dans l'enseignement.
5. Parcours de mise à niveau en langue pour les formateurs techniques.

Des stages en immersion sont-ils toujours nécessaires ?

Toute personne enseignant une langue seconde se verra dans l'obligation d'entretenir son niveau de langue de façon régulière, ceci par tous les moyens à sa disposition. Les séjours dans le/les pays de la langue cible restent le meilleur moyen d'entretenir une langue que l'on ne pratique au quotidien que dans le cadre de l'enseignement. Les formateurs en secrétariat bilingue sont particulièrement concernés par ce problème d'entretien. En effet, bien qu'ayant pratiqué la langue enseignée dans le cadre de leurs activités professionnelles antérieures, ils ont rarement effectué de longs séjours à l'étranger et n'ont donc pas toujours eu l'occasion de " fixer " leurs connaissances de la langue enseignée. Des séjours dans un pays de la langue cible est donc souvent indispensable.

Les stages à l'étranger ne coûtent-ils pas trop chers ?

Une comparaison de prix montre qu'un stage à l'étranger ne coûte pas forcément plus cher qu'un stage intensif en France, voire moins, et leur rapport qualité/prix est souvent plus favorable.

Pourquoi un formateur bilingue aurait-il besoin d'un perfectionnement en pédagogie des langues ?

Maîtriser une langue ne signifie pas automatiquement savoir l'enseigner. Le passage de l'utilisation de la langue comme outil de communication professionnelle à une discipline enseignée nécessitera donc des stages en pédagogie des langues. Même si l'aspect de l'activité professionnelle dans la langue sera prépondérant dans le travail du formateur, il y aura toujours des questions qui nécessiteront un recours à la langue proprement dite. Le formateur ne pourra pas se passer des connaissances sur le fonctionnement de la langue pour pouvoir y répondre. Des stages en pédagogie d'enseignement des langues sont donc recommandés pour les formateurs bilingues.

Est-ce que le formateur " technique " peut assurer la formation ou une partie de la formation en langues

Le formateur " technique " qui souhaite intervenir dans les séquences de formation en langues de sa formation peut faire évaluer son niveau par l'ingénieur langues du DTS de Neuilly sur Marne. Quand son niveau est suffisant, son intervention peut constituer une solution quand il n'y a pas de formateur en langues dans le centre.

Si cette solution est envisagée par le centre, le formateur technique, tout comme le formateur bilingue, doit entretenir son niveau et suivre des stages en pédagogie des langues

Un formateur en langues n'est-il pas " dépassé " si son intervention concerne un champs très technique

Un langage très technique dans un secteur inconnu constitue un défi pour le formateur en langues. Une bonne coopération avec le formateur " technique " et un temps de préparation suffisant est nécessaire pour qu'il puisse se familiariser avec ce domaine inconnu.

Il faudrait s'assurer que le formateur en langue (quel que soit son statut) possède les documents techniques de la formation.

Il est recommandé de confier ce genre d'intervention à un formateur expérimenté et pas à un nouveau vacataire ou un intervenant en sous-traitance n'ayant aucune connaissance du secteur concerné.

Documents existants

Fiche emploi Formateur 3 en Langue HB09
Fiche emploi Formateur 3 Bilingue HB06
Dossier Intersectoriel sur les langues étrangères dans le dispositif AFPA - 2002

Personnes ressources

Anne TANGY (ingénieur en langues étrangères), DEAT de Neuilly-sur-Marne

Unité Développement, Service du Recrutement - DEAT de Neuilly-sur-Marne

Voir aussi les fiches

Pour toute question concernant le profil des formateurs, voir fiche 60 " Formateur en langue "
Voir aussi la fiche sur " Intervenants en langues étrangères " et la fiche " Assistants stagiaires "

INTERVENANTS EN LANGUES ÉTRANGÈRES, LES STATUTS

LES INTERVENANTS VACATAIRES

Quel est le statut juridique d'un intervenant payé à la vacation

La vacation est un mode de rémunération et ne constitue pas un statut pour le droit du travail. Le vacataire est rémunéré en fonction du nombre d'heures travaillé. Un vacataire doit être sous contrat CDD ou CDI, son taux de rémunération est fixé. Le nombre d'heures de face à face pédagogique ne doit pas excéder 17,5 heures (annualisé) par semaine. Le vacataire signe une lettre d'engagement stipulant un nombre d'heures indicatif.

Quel est le coût de la vacation

Le GPRH Titre 2, dont la partie 7 est consacrée aux règles de rémunération, indique les tarifs en vigueur.

Quelles sont les différences de droits d'un vacataire avec les droits acquis des salariés AFPA

Sa rémunération n'est pas liée à la grille des salaires AFPA.

Les vacataires peuvent-ils profiter de la formation professionnelle initiale à l'AFPA

Non, les vacataires (non CDI) ne suivent pas la formation initiale et ne passent pas les essais professionnels (il s'agit donc systématiquement de formateurs non-validés).

Comment évaluer les compétences d'un formateur qu'on souhaite recruter en tant que vacataire

Il est recommandé de soumettre son CV à l'ingénieur langues du DTS de Neuilly sur Marne et d'organiser un entretien téléphonique avec celui-ci avant le recrutement.

Un vacataire peut-il se déplacer pour l'AFPA, participer aux études et aux perfectionnements

Oui, avec l'accord de son responsable de formation.

Comment calculer la rémunération des vacataires en perfectionnement ou en étude

Les formateurs rémunérés à la vacation peuvent participer à des études ainsi qu'à des perfectionnements. En ce qui concerne les études, il revient à chaque centre de décider des conditions de rémunération de l'enseignant pour les journées d'étude. Un des " systèmes " utilisés par plusieurs centres est de calculer une semaine d'étude en équivalent du nombre d'heures maximum autorisé en vacation, c'est à dire 17,5 heures. Ainsi, un formateur contractualisé pour dix jours d'études seraient payé l'équivalent de 35 heures de vacation.

Quels sont les inconvénients de la vacation

La souplesse apparente du recours à la vacation est contrebalancée par un coût horaire élevé et par d'éventuelles difficultés à mettre fin au contrat de travail (suites judiciaires pouvant entraîner un coût important). Il est donc fortement recommandé de limiter le recours à la vacation, en limitant celle-ci aux enseignants dispensant des heures dans d'autres organismes à temps partiel mais de manière permanente, ou à des spécialistes identifiés sur un domaine précis, pour des actions ponctuelles.

Dans quelles conditions une titularisation peut être envisagée

Quel que soit le nombre d'heures par semaine, un CDI à temps partiel annualisé est toujours possible. Le salarié bénéficie alors des accords collectifs du 4 juillet 1996 (article 84). Tous les salaires sont déterminés par référence à la grille qui donne les conditions de recrutement. Les conditions de recrutement d'un formateur en langue sont les suivantes:

1. la publication d'emploi doit être autorisée,
2. les candidats passent les essais professionnels (personnalisés selon les cas),
3. en cas de recrutement, ils bénéficient de la formation pédagogique initiale.

LES INTERVENANTS EN CDD

Quels sont les avantages et les inconvénients des CDD

Le CDD constitue une réponse à un besoin ponctuel d'un formateur en langues. Chaque centre dispose d'un quota limité en CDD. Le centre ne peut cependant pas " fidéliser " des intervenants avec des CDD successifs. Il est essentiel de respecter la règlementation concernant le renouvellement des CDD. Au delà d'une durée de 6 mois, les formateurs en CDD passent par une sélection régionale. Les essais professionnels ont lieu pendant le CDD. La réussite aux essais ne modifie pas le statut du formateur.

Comment évaluer les compétences d'un formateur qu'on souhaite recruter en CDD

S'il n'y a pas de sélection régionale, il est recommandé de soumettre le CV du formateur à l'ingénieur langues du DTS de Neuilly sur Marne et d'organiser un entretien téléphonique avec celui-ci avant le recrutement.

LA SOUS TRAITANCE

Quels sont les avantages et les inconvénients de la sous-traitance ?

L'avantage de la sous-traitance est avant tout le prix : la sous-traitance a un coût inférieur de 30 à 40 % de celui de la vacation. La sous-traitance est l'achat d'une prestation clés en main à une entreprise dont l'activité est la même (la formation). La prestation est facturée par l'entreprise qui rémunère de son coté l'intervenant. Le montant facturé pour la prestation est à prendre sur les frais de fonctionnement et non sur la masse salariale, ce qui obère les moyens alloués à la formation.

En cas de sous-traitance, le centre délègue la responsabilité pédagogique à l'organisme sous-traitant. Il n'a que peu d'influence sur la qualité de la prestation. L'avantage du coût peu élevé est donc souvent contrebalancé par le manque d'efficience pédagogique d'un intervenant non-spécialisé dans le domaine des langues professionnelles.

Comment peut-on s'assurer de la qualité d'un sous-traitant ?

En cas de sous-traitance, il est recommandé de ne s'adresser qu'à des organismes certifiés (ISO 9000, AFNOR…) et de permettre à l'intervenant de s'imprégner de la culture pédagogique de l'AFPA.

Documents existants

GPRH Titre 1 : contrats de travail CDD, CDI

GPRH Titre 2 : règles de rémunération. La partie 7 est consacrée aux vacations

Accords collectifs du 4 juillet 1996

Documents DRHC/DT 95/032 du 1/03/95 et 95/199 du 1/10/95 " Recrutement et Formation Initiale des Formateurs "

Guide de la sous traitance (DEAT 2002)

Personnes ressources

Pour toute question de statut et de rémunération : le Responsable des Ressources Humaines de la Direction Régionale ou la DRH.

Pour toute question concernant la qualification des vacataires ou des formateurs en général : Anne TANGY, ingénieur de formation en langues à la DEAT Neuilly.

Voir aussi les fiches

Profils des formateurs intervenant en langue, formation et perfectionnement

Assistants stagiaires

ASSISTANTS STAGIAIRES

Qu'est-ce qu'un(e) assistant(e) en langues

L'assistant en langues étrangères est un étudiant de langue maternelle en stage dans le cadre de ses études. Il peut déjà disposer d'une première expérience et/ou des bases théoriques dans l'enseignement de l'anglais ou d'une autre langue.

Pourquoi recruter un(e) assistant(e)

L'assistant peut contribuer à la richesse de la formation linguistique dispensée dans un centre. C'est une personne ressource pour les stagiaires : sa langue maternelle, l'anglais sauf exception, est celle que les stagiaires apprennent, ils peuvent ainsi converser avec une personne de langue maternelle et s'approcher de la réalité linguistique du pays de la langue cible.

Quelles tâches peut-on confier à un(e) assistant(e)

Un assistant ne remplacera en aucune manière les formateurs validés !
Il peut, avec l'aide du formateur, préparer et donner quelques heures de cours par semaine. Il peut également participer à la création des supports de cours et il peut jouer un rôle d'accompagnement pendant les séances d'auto-formation. Il peut aider à la préparation des stages en entreprise à l'étranger et accomplir certaines tâches administratives.

Combien d'heures peut-il/elle travailler par semaine

En règle générale, un assistant travaille 20 heures par semaine. Ce temps comprend le temps d'animation, de préparation et de la participation aux tâches administratives.

Combien de temps durent les stages des assistant(e)s

Les stages peuvent durer entre 3 et 10 mois. L'assistant pourra être libéré à Noël et à Pâques (2 fois 10 jours), ce qui correspond à des congés payés normaux pour un stage de 10 mois. En règle général, in convient de se référer à la convention de stage de l'université.

Est-ce qu'il faut rémunérer les assistant(e)s ?

Oui. Un centre AFPA peut donner une gratification jusqu'à 30 % du SMIC par mois sans devoir payer de charges patronales (arrêté ministériel du 17/03/97 publié au JO du 26/03/97). Les autres avantages tels que l'hébergement, les repas etc. sont à la libre appréciation du directeur du centre. Il est cependant souhaitable que l'assistant, qui ne bénéficie d'aucune aide, puisse profiter de ces avantages, car la rémunération ne permettra pas de vivre correctement.

Est-ce que le centre a d'autres obligations vis-à-vis de l'assistant(e) ?

Non. Il est cependant souhaitable que l'assistant puisse profiter des cours de français, de bureautique etc. en dehors des heures de travail. En outre, des activités et des sorties qui faciliteront l'intégration de l'assistant au début de son séjour contribueront par la suite à la qualité de son travail.

Personnes ressources

Anne TANGY (ingénieur en langues étrangères), DEAT de Neuilly-sur-Marne
Maureen LEVESQUE, formatrice d'anglais, CFPA Paris
Evelyne GIROD, formatrice d'anglais, CFPA Dijon – Quétigny
Sabine BERTEAUX, formatrice d'anglais, CFPA Roubaix

Documents existants

Modèle de convention de stage (voir document en annexe) p. 37

Voir aussi les fiches

Intervenants en langues étrangères

Profils des formateurs AFPA intervenant en langue, formation et perfectionnement

FORMATION

- Recrutement et orientation des bénéficiaires – évaluation des compétences en langues
- Formations qualifiantes avec langue obligatoire
- Contenus de formation
- Validation en langue
- Modules référencés en langue
- Enseignement des langues à distance au cnefad

RECRUTEMENT ET ORIENTATION DES BÉNÉFICIAIRES ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN LANGUES.

Pourquoi les niveaux d'entrée ne sont-ils pas respectés

Les centres rencontrent parfois des difficultés pour atteindre les effectifs nécessaires, ce qui peut expliquer en partie le fait que les niveaux d'entrée ne sont pas toujours respectés. Pourtant, pour un nombre important de formations intégrant une ou plusieurs langues étrangères, les bénéficiaires sont recrutés avec un niveau minimum de connaissances, défini dans le cahier des charges de la formation. En effet, le nombre limité d'heures de formation aux langues rend impossible, dans la majorité des cas, d'amener un apprenant débutant à un niveau opérationnel par rapport à des objectifs professionnels.
Le respect de ce seuil de connaissances minimum de la langue est un des garants de l'atteinte des objectifs d'efficacité, tout particulièrement lorsque la dimension langue étrangère est incontournable dans l'exercice du métier.

Pourquoi les tests de positionnement sont absents des SOP ou non utilisés

Des tests de positionnement en langues sont en place dans tous les Services d'Orientation Professionnelle.
Il s'agit des tests :

- **SPEED** pour l'anglais,
- **STAND** pour l'allemand,
- **FERIA** pour l'espagnol,
- **VIVA** pour l'italien.

Ces outils permettent aux psychologues de renseigner le candidat sur son niveau réel en langue à partir d'un référentiel commun et aux formateurs de rendre plus efficace l'apprentissage souvent rendu difficile par l'hétérogénéité des niveaux.

Ces outils existent dans une version papier et cassettes pour les quatre langues (compréhension de l'oral et de l'écrit) ainsi que dans une version CD ROM pour l'anglais et l'espagnol (compréhension de l'oral et de l'écrit). Ils sont diffusés à tous les psychologues et doivent être utilisés.

Est-ce qu'on peut utiliser d'autres tests

L'utilisation d'autres tests n'est pas autorisée. L'expérimentation de plusieurs tests a montré que les outils préconisés, cités ci-dessus, sont fiables, qu'ils ont été élaborés en cohérence avec le référentiel européen de niveaux de langue (ce qui n'est pas le cas de tous les outils de positionnement) , et que l'investissement en temps, souvent perçu comme trop important, est justifié. Leur utilisation garantit un positionnement en cohérence avec les compétences réelles des stagiaires.

Ne peut-on pas se contenter de l'auto-évaluation des stagiaires

Non. L'auto-évaluation est un outil précieux pour faciliter le travail du formateur avec le stagiaire qui peut, le cas échéant, porter sur l'écart entre le résultat réel et l'auto-évaluation. Cependant, la sous-estimation des compétences est aussi fréquent que leur surestimation – de ce fait, la déclaration d'un stagiaire ne peut pas se substituer au test de positionnement.

Que faire si un stagiaire n'a pas été testé

Le formateur doit contacter le Service d'Orientation Professionnelle et demander des précisions. Une bonne collaboration entre les formateurs en langues (ou bilingues) et les psychologues au service du stagiaire est indispensable.

Que faire si, pour des raisons diverses, les niveaux sont hétérogènes dans un groupe de stagiaires

Deux types de réponse peuvent être envisagées :

- Au niveau institutionnel : préconiser une mise à niveau hors temps de formation pour les stagiaires qui n'ont pas le niveau exigé. Cette réponse est uniquement possible en amont de la formation – il ne s'agit pas seulement de traiter l'hétérogénéité, mais de respecter les niveaux d'entrée ! Ces stages de mise à niveau en langue se pratiquent dans un certain nombre de centres AFPA. Une mise à niveau peut également être préconisée dans le cadre d'une plate-forme d'orientation ou/et en préqualification.
  Si le niveau du stagiaire est trop éloigné du niveau exigé, il faut éventuellement envisager une réorientation.
- Au niveau de l'organisation pédagogique : constituer des sous groupes de niveaux lorsque les stagiaires n'ont pas le niveau requis. Dans ces cas et pour éviter le dédoublement du nombre d'heures formateur, il est possible de mettre en place des organisations pédagogiques alternant des sessions en présentiel avec des sessions en auto-formation guidée.

Est-ce qu'on peut utiliser les tests de positionnement comme test d'évaluation de fin de formation

Non. Un test de positionnement évalue les compétences linguistiques générales, mais pas les compétences spécifiques au métier qui font l'objet de la formation en langues. Il n'est donc pas pertinent de les utiliser comme outil d'évaluation.

Documents existants

Manuel technique SPEED - STAND - FERIA - VIVA
Livrets d'évaluation et cassettes audio pour les 4 langues
CD ROM SPEED FERIA (anglais et espagnol)

Personnes ressources

Michel COLLET - Service Edition / Bureau de Fabrication - AFPA Montreuil (pour la commande des outils papier / cassettes)
Marie-Claudette KOO SEEN LIN, DEAT - DTS de Neuilly-sur-Marne - Unité Développement (pour la commande des CD ROM), DEAT - DTS de Neuilly-sur-Marne
Anne TANGY (ingénieur de formation en langues), DEAT - DTS de Neuilly-sur-Marne
Michèle CAMBRAYE et Claudie SANQUER (psychologues), DEAT - DTS de Neuilly-sur-Marne.

FORMATIONS QUALIFIANTES AVEC LANGUE OBLIGATOIRE

Pourquoi n'y-a-t-il pas des formations du secteur BTP avec langue obligatoire

L'intégration des langues étrangères sur les formations qualifiantes se fait en fonction du besoin constaté de la pratique d'une langue dans l'exercice de l'emploi visé. Aujourd'hui, aucune demande forte d'intégration d'une langue étrangère n'a été constatée dans le secteur du BTP.

La demande peut venir des partenaires sociaux (CNS, CPC), des ingénieurs responsables du secteur concerné, des formateurs intervenant sur le secteur concerné. Dans tous les cas, cette intégration est validée par les instances consultatives (CNS, CPC). L'ingénieur sectoriel et l'ingénieur langues étrangères travaillent ensuite ensemble sur les contenus, objectifs, niveaux et durées. Cette composante langue de la formation sera par la suite validée par les instances consultatives.

Il est déconseillé d'intégrer une composante langue dans des formations qualifiantes sans tenir compte des besoins dans l'emploi.

Quelles sont les formations qui intègrent une langue

La liste des formations avec langues se trouve dans les annexes du Dossier Intersectoriel Langues Etrangères 2002. Une cinquantaine de formations qualifiantes sont concernées dans les secteurs suivants :

- ❏ Tertiaire : secrétariat, comptabilité, force de vente et grande distribution, communication, transport et logistique, hôtellerie, restauration et tourisme, informatique de gestion et maintenance informatique.
- ❏ Industrie : électrique, électronique, informatique, chimie, aéronautique, textile.
- ❏ BTP : métiers du bois.

Les emplois évoluent ainsi que l'environnement socioprofessionnel. Si la pratique d'une langue étrangère devient un élément important d'accès à l'emploi, elle sera intégrée au parcours de formation. C'est la raison pour laquelle la liste des formations avec une composante langue n'est pas exhaustive et est mise à jour régulièrement.

Est-il possible de connaître les objectifs linguistiques des formations intégrant une langue

Oui, il existe des fiches formation langue pour chaque formation, indiquant les objectifs, les niveaux d'entrée et de sortie et le nombre d'heures de formation.

Pourquoi certaines formations techniques ne contiennent pas le développement des compétences orales

Dans l'apprentissage des langues à usage professionnel on est obligé de faire un choix : toutes les compétences (lire, parler, comprendre, écrire) ne sont pas toujours de la même importance. Si certaines formations ne comportent pas le développement des compétences orales c'est parce que le besoin en expression orale n'a pas été identifié dans l'emploi visé.

Est-ce qu'un centre AFPA qui possède l'équipement nécessaire peut proposer une offre de formation en langue en libre service

Oui, à condition que l'accompagnement pédagogique par un formateur, même à temps partiel, puisse être garanti.

Est-ce qu'un centre AFPA peut proposer des formations en langue en dehors des heures de formation sur des formations n'en intégrant pas de manière obligatoire

Oui. Il est cependant souhaitable de pouvoir garantir une prestation de qualité tenant compte des besoins dans l'emploi.

Est-ce qu'un formateur référent ayant des compétences en langue peut assurer la formation linguistique

Eventuellement. Si le centre ne dispose pas de formateur en langue et si le formateur référent a le niveau nécessaire, cette solution peut être envisagée. La DEAT propose une validation du niveau et de l'aptitude à enseigner la langue aux formateurs référents qui désirent assurer la formation linguistique sur certaines formations techniques.

Documents existants

Fiches formations langues étrangères disponibles sur l'Intranet du Département tertiaire dans la conférence Langues
Dossier Intersectoriel Langues Etrangères 2002
REAC, référentiels de formation, de validation et cahiers des charges des formations concernées

Personnes ressources

Les ingénieurs sectoriels concernés.
Anne TANGY, ingénieur de formation langues étrangères, DEAT-DTS de Neuilly sur Marne.

Voir aussi les fiches

Contenus de formation

CONTENUS DE FORMATION

Où peut-on trouver des informations concernant les moyens nécessaires à la mise en place d'une formation en langues ?

Le Dossier Intersectoriel Langues Etrangères (2002), chapitre 7, fournit les informations nécessaires sur les moyens humains et matériels, les organisations et les méthodes pédagogiques à privilégier.
Pour le profil des formateurs, les modes de rémunération etc., voir les fiches pratiques s'y référant.

Est-ce que les contenus des formations en langues sont formalisés ?

Oui. Des " Fiches formation langue " existent pour chaque produit de formation intégrant une composante langue obligatoire.
Ces fiches reprennent les informations suivantes :

- ❏ les niveaux de langue requis à l'entrée en formation et à la sortie et le nombre d'heures de langue,
- ❏ le profil du stagiaire et le profil de l'emploi visé,
- ❏ les objectifs professionnels,
- ❏ les compétences et objectifs linguistiques,
- ❏ les modes de validation.

Dans le cadre de la nouvelle ingénierie, ces " fiches formation langue " sont progressivement remplacées par des fiches séquences et séances de formation. Des mises en situation et des évaluations sont également disponibles.

Il est attendu des formateurs qu'ils élaborent leurs contenus de formation détaillés à partir de ces préconisations générales.

Comment peut-on se procurer des supports pédagogiques (études de cas, anglais technique, etc.) pour des formations très spécialisées ?

Il existe un nombre important de ressources pédagogiques sur le marché, particulièrement en ce qui concerne l'apprentissage de l'anglais, y compris sur des secteurs de spécialité de plus en plus pointus. Il convient donc d'analyser d'abord l'offre du marché avant de se lancer dans une production de supports.

De nombreux formateurs de centres AFPA développent leurs propres outils. Ces outils peuvent aller de simples exercices ou glossaires à des manuels complets accompagnant une formation. Nous essayons de mutualiser les outils dont nous avons connaissance quand cela est possible et nous invitons les formateurs à utiliser le BBS pour échanger et faire connaître leurs productions.

Des outils peuvent être conçus dans le cadre des études de la DEAT, nous invitons donc les formateurs avec des projets ou des besoins identifiés à les faire connaître.

En cas de recherche d'outils, les formateurs peuvent formuler leurs demandes par l'intermédiaire du BBS. Ces demandes toucheront une grande partie du dispositif.

Documents existants

Dossier Intersectoriel sur les langues étrangères dans le dispositif AFPA (2002)

Les Langues Etrangères Appliquées à la Formation Professionnelle – PEO836A

Analyses de ressources pédagogiques en langues étrangères 1997/1998 –971E/972F

Développer l'autonomie chez l'apprenant de langues – PEO916T

Welcome aboard, manuel (livre et cassettes) pour l'apprentissage de l'anglais pour les métiers du tourisme (CFPA de Nice)

SPEED - FERIA, CD ROM de positionnement en anglais et espagnol

Did you say network, CD ROM pour l'apprentissage de l'anglais de la micro informatique et des réseaux

L'anglais de l'informatique et de la restauration, outil informatisé pour l'apprentissage du vocabulaire technique de l'anglais de l'informatique et de la restauration.

Smooth Operator, CD ROM pour l'apprentissage de l'anglais des téléservices.

Personnes ressources

Anne TANGY (ingénieur de formation en langues)- DEAT - DTS de Neuilly-sur-Marne

Daniel AUCLERC - Documentation Pédagogique - DEAT - DTS de Neuilly-sur-Marne

Marie-Claudette KOO SEEN LIN pour les commandes de CD ROM - DEAT - DTS de Neuilly-sur-Marne - Unité Développement

Centre AFPA de Nice pour les commandes du manuel " Welcome aboard "

Voir aussi les fiches

Formations qualifiantes avec langue obligatoire

Modules référencés en langue

VALIDATION EN LANGUE

Existe-t-il un système de certification en langues pour les titres du Ministère ?

Non, il n'existe pas de certification spécifique en langue relié au titre de formation. La prise en compte de la dimension linguistique n'est pas déconnectable d'un parcours qualifiant.

Quel est le statut des langues dans les titres du Ministère ?

En 2001/2002, il existe 3 cas de figure :

- Les langues font partie du REAC et figurent au niveau de la qualification et de **l'emploi**. Le titre est alors qualifié de " bilingue ". Ceci est le cas, par exemple, des formations de secrétaires ou assistantes bilingue ou trilingue. Les compétences en langues sont évaluées en parallèle avec les compétences techniques.
- Les langues font partie du REAC et figurent au niveau des **compétences** attachées à une ou plusieurs activités. La langue est évaluée (épreuves à l'EVCP ou à l'EFM), mais ne donne lieu, pour l'instant, ni à une attestation ni à une mention particulière sur le titre. Ce cas concerne la majorité des formations (informatique, hôtellerie et restauration, tourisme..).
- Les langues sont mentionnées dans le REAC, mais uniquement au niveau des activités types **d'extension de l'emploi type**. Elles peuvent être évaluées, mais elles ne donnent lieu à aucune forme d'attestation, sauf s'il existe un module " isolé " référencé, auquel cas, une attestation interne AFPA peut être délivrée.

Où peut-on se procurer les épreuves d'évaluation en langues ?

Les épreuves aux EVCP sont gérées par le service des examens du siège de l'AFPA à Montreuil. Les épreuves intégrées aux EFM sont gérées par le Département Technique Sectoriel correspondant.

Est-il possible, pour un stagiaire qui le souhaite, d'acquérir un diplôme en langues reconnu ?

Oui. L'AFPA peut préparer les stagiaires et éventuellement les inscrire à un examen dont la validation est externe à l'institution. Tous ces examens sont payants, le stagiaire doit prendre en charge ses frais d'inscription. Il faut cependant se renseigner auprès de chaque organisme de certification pour obtenir des renseignements sur les coûts, les lieux et les dates d'examen.

Les stagiaires peuvent-ils préparer seuls les examens externes ?

Ce n'est pas recommandé. Chaque examen a ses particularités qu'il faut connaître pour réussir, il est donc préférable de préparer les stagiaires. Les organismes distribuent souvent des supports pédagogiques et des " examens blancs " pour faciliter la préparation. Chaque formateur qui prépare ses stagiaires aux examens externes doit se procurer ces supports.

Quels sont les organismes de certification en langues ?

Nous proposons ici une liste d'examens reconnus (la liste n'est pas exhaustive).

❑ **Le DCL (Diplôme de Compétences en Langues).**

Le DCL est un examen relativement récent de l'Education Nationale. Il s'agit d'un diplôme de compétence en communication à usage professionnel qui s'adresse à tout public salarié ou demandeur d'emploi. Il faut justifier de 3 ans d'activité professionnelle pour pouvoir s'y présenter et aucune attestation de niveau préalable n'est exigée. Ce diplôme existe pour l'instant en anglais, allemand, espagnol et italien.

Le DCL valide 4 degrés de compétence :

Degré 1	Capacité opérationnelle minimale
Degré 2	Capacité opérationnelle fonctionnelle
Degré 3	Capacité opérationnelle efficace
Degré 4	Capacité opérationnelle aisée

❑ **L'anglais.**

Les diplômes sont délivrés par des organismes privés et par la chambre de Commerce.

➢ **Les examens de l'université de Cambridge :**

Niveaux (tels que définis par l'université de Cambridge)	**Anglais général**	**Anglais des affaires**
5 – avancé supérieur	**CPE** (Certificate of Proficiency in English)	
4 – avancé inférieur	**CAE** (Certificate in Advanced English)	**BEC 3** (Business English Certificate)
3 – intermédiaire supérieur	**FCE** (1st Certificate in English)	**BEC 2** (Business English Certificate)
2 – intermédiaire inférieur	**PET** (Preliminary English Test)	**BEC 1** (Business English Certificate)
1 - élémentaire	**KET** (Key English Test)	

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à :

Cambridge examinations
Service des examens – The British Institute
9, rue de Constantine
75007 Paris

Tél. : 01 49 55 73 42 - Fax : 01 47 05 77 02
www.cambridge-efl.org.France/
www.UCLES.org.uk/efl/
www.britcoun.org/France/

➢ **Les examens de la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Britannique (FBCCI) :**

Niveau	Diplômes
Bac + 4 / + 5	Diploma in Advanced Management
Bac + 2 / + 3	Diploma in Business English
Bac + 2 / + 3	Diploma in Transport ans Logistics
Bac + 1 / + 2	Diploma in Travel and Tourism
Bac + 1	Certificate in Business English

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à :

Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Britannique
31, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris
Tél. : n° indigo 0825 95 81 30
www.francobrit.org
www.fbcci.com/

➢ **TOEIC (Test of English for International Communication -tous niveaux) :**

Ce test est très connu au niveau des entreprises. Il permet de situer tout candidat sur une échelle continue, de faux débutant à avancé. Le niveau avancé est atteint par des personnes qui utilisent fréquemment l'anglais dans leur travail, qui ont suivi des études d'anglais ou ont séjourné assez longtemps dans un pays anglophone. Certains centres AFPA assurent non seulement la préparation à l'examen mais sont également centres d'examen agréés.

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à :

TOEIC
66, av des Champs Elysées (Immeuble E)
75008 Paris
Tél. : 01 40 74 05 21
Fax : 01 42 56 65 27
www.toeic.france.com/

❑ **L'allemand :**

Les diplômes sont délivrés par le centre culturel allemand (Institut Goethe) et par la Chambre Franco-Allemande de Commerce et de l'Industrie (CFACI).

➢ **Les diplômes de l'Institut Goethe :**

Niveaux	Diplôme
Niveau de base	**ZD** (Zertifikat Deutsch)
Niveau perfectionnement	**ZMP** (Zentrale Mittelstufenprüfung)
Niveau avancé	**ZOP** (Zentrale Oberstufenprüfung)
	KDS (Kleines Deutsches Sprachdiplom)
	GDS (Großes Deutsches Sprachdiplom)
Allemand des affaires I	**ZDfB** (Zertifikat Deutsch für den Beruf)
Allemand des affaires II	**PWD** (Prüfung Wirtschaftsdeutsch International)

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à :

Goethe Institut
17, Avenue d'Iéna
75116 Paris
Tel. : 01 44 43 92 30
Fax : 01 44 43 92 40
www.goethe.de
(site disponible en anglais)

➢ **Les diplômes de la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie.**

Test de positionnement	**Test WiDaf** (allemand commercial langue étrangère)
Niveau avancé	**Wirtschaftsdeutsch International** (allemand économique international)
Niveau avancé (licence d'allemand)	**EAC** (Examen d'allemand commercial)

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à :

CFACI
18, rue Balard
75015 Paris
Tél. : 01 40 58 35 35
Fax : 01 45 75 47 39
www.franco-allemand.org

❑ **L'espagnol :**

Les diplômes sont délivrés par le centre culturel espagnol (Institut Cervantes) et par la Chambre Franco-Espagnole de Commerce et de l'Industrie (COCEF).

➢ **Les diplômes de l'Institut Cervantes :**

Certificat initial d'Espagnol
Diplôme élémentaire d'Espagnol
Diplôme supérieur d'Espagnol

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à :

Institut Cervantes Certificado de Espanol Comercial
7, rue Quentin Bauchart
75008 Paris
Tél. : 01 40 70 92 92
Fax : 01 47 20 27 49
www.cervantes.es
(site disponible en français)

➢ Les diplômes de la COCEF :

Test de positionnement	**Test ELYTE** (evaluacion linguistica y de Tecnicas Empresariales)
Niveau intermédiaire	**Certificat d'Espagnol Commercial** **Diplôme deTourisme**
Niveau avancé	**Diplôme Supérieur d'Espagnol Commercial** **Diplôme de Commerce Extérieur** **Diplôme de Traduction Commerciale**

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à :

Chambre de Commerce Franco-Espagnole
17, av de l'Opéra
75001 Paris
Tél. : 01 42 61 33 10
Fax : 01 42 62 16 22
www.cocef.com

❑ **L'italien.**

Les diplômes sont délivrés par l'Accademia Italiana di Lingua (AIL) et par la Chambre Franco-Italienne de Commerce et de l'Industrie (CCIF).

➢ **Les diplômes de l'Accademia Italiana di Lingua (AIL) :**

Niveau	Diplôme
Niveau de base	**DELI**
Niveau intermédiaire	**DILI**
Niveau avancé	**DALI**
Italien des affaires	**DALC**

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à :
www.accademiaitaliana.com
et
Centre Culturel Italien Luigi Pirandello
23, rue Jean Goujon
75008 Paris
Tél. : 01 45 61 15 31
Fax : 01 45 61 18 70
www.centrepirandello.com

➢ **Les diplômes de la CCIF :**

Niveau	Diplôme
Test de positionnement	**CLiP**
Niveau intermédiaire	**Lingua e Correspondenza Commerciale Italiana**
Niveau avancé	**Diploma di Lingua Economica e Commerciale Italiana** **Diploma di Tecnica e Pratica Aziendale**

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à :

Chambre de Commerce Italienne pour la France
134, rue du Faubourg St. Honoré
75008 Paris
Tél. : 01 53 93 73 73
Fax : 01 42 89 14 58
www.ccif-paris.fr

Personnes ressources

Anne TANGY, ingénieur en langues étrangères, DEAT NEUILLY.

Formateurs en langues.

Documents existants

Fiches formations langues disponibles sur le BBS

Descriptif des examens et examens blancs disponibles auprès des organismes certifiants.

Voir aussi fiches

Formations qualifiantes avec langue

Contenus de formation

MODULES RÉFÉRENCÉS EN LANGUE

Quels sont les modules isolés de langue disponibles dans OSIA Comment peut-on y accéder

La notion de module dans l'ingénierie AFPA est forcément synonyme d'activité professionnelle, à chaque module correspond une activité de l'emploi. Les " modules " de langue contiennent donc une certaine ambigüité dans le sens où ils ne correspondent pas à une activité professionnelle mais plutôt à une ou des compétences à l'intérieur d'une ou de plusieurs activités de l'emploi. Cependant, afin de permettre une offre en langue indépendante des titres et menant à une évaluation et validation interne, nous avons créé un certain nombres de modules isolés en langue référencés dans OSIA.

Pour accéder à ces modules, il faut procéder de la façon suivante :

- ❏ Entrer dans OSIA,
- ❏ écrire la commande " LSMO L ",
- ❏ dans les critères de sélection des modules, taper " HB " pour le sous-secteur et " I " pour le code d'isolement,
- ❏ OSIA affichera la liste suivante :

module	version	libellé	durée	Catégorie
33387	1	M. niveau allemand 3	0100 h	RN
33386	1	M. niveau allemand 2	0100 h	RN
33385	1	M. niveau allemand 1	0100 h	RN
33384	1	M. niveau allemand ini	0100 h	RN
33383	1	M. niveau anglais 3	0100 h	RN
33382	1	M. niveau anglais 2	0100 h	RN
33381	1	M. niveau anglais 1	0100 h	RN
33380	1	M. niveau anglais ini	0100 h	RN
34264	1	Accueillir et orienter des visiteurs en langue étrangère	0065 h	HB
34265	1	Réceptionner, expédier, saisir et présenter des documents en langue étrangère	0055 h	HB
34639	1	Utiliser une langue étrangères dans les métiers du secrétariat	0140 h	HB
34692	1	Langues étrangères et comptabilité niveau III	0080 h	HB

Existe-t-il des modules de langue de spécialité non référencés sur OSIA

Oui : les modules " Téléphone I et II " et " Business correspondance " sont disponibles dans la conférence Langues du BBS. Ces modules sont proposés à titre d'exemple de parcours pédagogique mais ils ne sont rattachés à aucun titre et ne mènent pas à une validation.

Existe-t-il des évaluations pour la validation des modules spécifiques en langues

Pour chacun des modules référencés en langue de spécialité (34264, 34265, 34639 et 34692) il existe une mise en situation et une évaluation de fin de module donnant lieu à la délivrance d'une attestation de formation.

Documents existants

Cahier des charges pour chacun des modules référencés.

Mises en situation et EFM pour les modules 34264, 34265, 34639 et 34692

Personnes ressources

Anne TANGY, ingénieur en langues étrangères au DTS de Neuilly sur Marne.

Noëlle BENTEUX, ingénieur en secrétariait au DTS de Neuilly-sur-Marne.

Jacques FRAISSAIS, ingénieur en comptabilité au DTS de Neuilly-sur-Marne.

Voir aussi les fiches :

Formations qualifiantes avec langues

Contenus de formation

ENSEIGNEMENT DES LANGUES À DISTANCE (FOAD) AU CNEFAD

Est-ce que l'AFPA propose des cours de langues à distance à ses bénéficiaires

Il existe trois produits d'anglais technique (informatique, électronique, aéronautique) et un produit d'allemand commercial diffusé par le CNEFAD.

Est-ce qu'il existe un cours d'anglais général pour une mise à niveau des bénéficiaires en attente d'une formation ou comme complément à une formation sans langue intégrée

Non. En ce qui concerne la mise à niveau en langue générale, des solutions individualisées peuvent être organisées dans les centres (en particulier ceux équipés d'un linguascope ou d'un centre de ressources).

Est-ce que les produits disponibles au CNEFAD peuvent être utilisés pour d'autres publics (par exemple secrétariat)

Non. Il s'agit de produits sur mesure pour un secteur et qui ne se prêtent pas à une autre utilisation.

Quels sont les publics visés par les produits d'anglais technique

Il y a deux types de publics :

- ❏ Demandeurs de parcours d'anglais technique
  - ➔ soit dans le cadre d'une mise à niveau en langue technique,
  - ➔ soit en ajout à un parcours de formation qualifiante (l'offre EAD est la seule offre OSIA qui permette une double inscription). Le parcours EAD s'effectue alors en dehors (et en plus) des heures de formation.
- ❏ Professionnels d'entreprise dont la formation est prise en charge
  - ➔ par l'employeur au titre de la formation continue,
  - ➔ par le demandeur.

Est-ce que ces formations sont payantes

Elles sont gratuites pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires, payantes pour les clients d'entreprise.

Quelles sont les modalités administratives de l'inscription

Un contrat pédagogique sous forme de plan de formation est établi et signé entre le candidat et le relais régional. Il tient compte des évaluations préalables à son établissement, du niveau scolaire du candidat et du stage pour lequel la formation en langue est envisagée. Il détermine le contenu de la formation, le nombres de cours, la périodicité des envois de devoirs, etc.

Comment peut-on évaluer le niveau d'un candidat

Quand il s'agit d'un futur stagiaire, le demandeur de formation est testé par les CROP. En ce qui concerne les autres demandeurs, le niveau est déclaratif et le demandeur peut éventuellement être testé par l'enseignant de langue du centre.

Est-ce qu'un demandeur de ces formations est obligé de suivre l'intégralité du parcours

Non. Le parcours peut être prescrit soit dans son intégralité, soit en deux modules déconnectables (module 1 = leçons 1 à 6, module 2 = leçons 7 à 12), soit leçon par leçon.

Comment peut-on se procurer le matériel pédagogique

En s'adressant au relais régional du CNEFAD. Les responsables des relais régionaux donnent également tous les renseignements supplémentaires (coût pour les entreprises, conditions d'inscription…).

Documents existants

Libellé des cours	code	Niveau	secteur	Nbr de leçons	Heures de travail par leçon
Anglais technique informatique	4101	IV-III	informatique	12	12
Anglais technique électronique	4102	IV-III	électronique	12	12
Anglais technique aéronautique	4103	IV-III	mécanique	7	12

Personnes ressources

Les responsables des relais régionaux du CNEFAD.

Centre national d'enseignement et de formations à distance (CNEFAD)
11, rue Henri Wilhelm - 68027 Colmar
Tél. : 03 89 21 74 00 - Fax : 03 89 24 44 88
cnefad@hrnet.fr - Minitel 3614 code EAFPAD - www.cnefad.com

Anne TANGY, ingénieur de formation en langues à la DEAT Neuilly sur Marne pour tout renseignement pédagogique.

Voir aussi les fiches :

Formations qualifiantes avec langue obligatoire

ORGANISATION

- Aspects économiques
- Période d'application en entreprise à l'étranger
- Scénarios innovants

ASPECTS ÉCONOMIQUES

Comment un centre peut-il valoriser des heures de langue assurées par un formateur autre que le formateur référentdans une formation qualifiante

L'activité du formateur en langue sera normalement affectée aux différentes UP sur lesquelles il ou elle intervient. Il est possible de créer une UP langue mais, sauf si cette UP propose une offre hors commande publique (FC par exemple), elle ne sera pas déclarée sur OSIA.Cette UP permettra à la direction du centre de suivre l'activité du formateur en langue. Au niveau de la Direction Régionale, l'activité d'un formateur en langues n'apparaît donc pas en heures travaillées car elle est intégrée à différentes UP. Ceci est le cas pour toutes les interventions transverses, cela ne veut pas dire que le formateur ne produit pas ! En ce qui concerne la question de l'activité des formateurs référents pendant que le formateur en langue intervient sur leur/s formation/s, il convient d'affecter ce temps à d'autres activités telles que les études, la veille, la préparation, la RTT ou des actions de FC. Attention, il est impossible de valoriser deux fois les heures de formation (une fois en Langue, une fois en Formation Qualifiante) et de valoriser ainsi plus de 35 h par bénéficiaire.

Sur quel budget doit-on imputer les prestations extérieures

Les prestations extérieures de type sous traitance sont imputables sur le budget de fonctionnement du centre, contrairement aux intervenants rémunérés à la vacation qui eux, imputent sur la masse salariale.

Le coût de la vacation est élevé, que faire

Pour réduire le coût de la vacation, il est recommandé de faire évoluer les intervenants vacataires vers un CDD ou un CDI à temps partiel annualisé.

Comment un centre peut-il optimiser le temps des formateurs à temps plein si le volume d'activité en formation qualifiante n'est pas suffisant

Si l'activité en langue d'un centre ne permet pas d'optimiser le temps d'un formateur à temps plein, il est toujours possible de développer une offre langue hors commande publique ou de proposer des mises à niveau en langue.

Que faire si les équipements et outils pédagogiques sont sous utilisés

Une mise en réseau des moyens informatiques, un partage des ressources, permettent d'optimiser l'utilisation d'équipements et d'outils pédagogiques sous utilisés. Cette mise en réseau peut se faire au niveau d'un centre mais également au niveau d'une région. Il est parfaitement envisageable d'imaginer qu'un Linguascope ou centre de ressources langues sous utilisé soit mis à disposition d'un autre centre de la région ne disposant pas de ce genre d'équipement. Dans tous les cas, une bonne analyse de besoins devrait permettre de prévoir les besoins d'un centre au plus juste.

Certaines formations intègrent deux langues – comment mettre en place la deuxième langue et comment faire face au coût occasionné

Différentes solutions peuvent être envisagées :

- ❏ L'embauche d'un vacataire,
- ❏ la sous-traitance,
- ❏ la création d'un dispositif d'apprentissage à distance à partir de pôles de compétences régionaux ou inter-régionaux. Cette solution suppose au moins un formateur expert qui organise la formation à distance, accessible par courrier électronique et qui assure les regroupements des stagiaires.

Un Linguascope peut-il contribuer à réduire le coût des formations en langues

L'installation d'un Linguascope représente un investissement initial assez important qui ne se substituera pas à l'embauche d'un formateur à temps plein. Cependant, un Linguascope peut éventuellement jouer le rôle de tête de réseau de formation à distance en appui à d'autres centres.

Comment financer des actions hors commande publique

Toutes les actions de formation hors commande publique doivent s'auto-financer. Les recettes générées doivent, au minima, couvrir les frais engagés.

Comment un centre peut-il financer les PAE à l'étranger

Une PAE (période d'application en entreprise) à l'étranger est fortement recommandée pour certaines formations qualifiantes (secrétariat bilingue et trilingue), pour de nombreuses autres formations, elle représentera une expérience précieuse pour le stagiaire. Le Manuel des stagiaires (chapitre G6.3) détaille la règlementation concernant le financement de ces actions. Le déplacement et l'hébergement à l'étranger peuvent faire l'objet d'un cofinancement par l'Union Européenne (programmes Interreg, Léonardo, FSE 2 par exemple). Il convient de se renseigner auprès des pôles communautaires des Directions régionales.

Documents existants

Guide de la PAE à l'étranger (à paraître 2ème trimestre 2002)
Charte Linguascope (code PEO566V)
Manuel des stagiaires
Guide de la sous traitance (DEAT 2002)

Personnes ressources

Anne Tangy – Ingénieur Langues Etrangères – DTS de Neuilly-sur-Marne

Voir aussi les fiches

Scénarios innovants

PÉRIODE D'APPLICATION EN ENTREPRISE (PAE)[1] À L'ÉTRANGER

QUESTIONS D'ORGANISATION GÉNÉRALES

Où trouve-t-on des informations concernant la PAE à l'étranger

Dans le Manuel des stagiaires, G 6.3.

Quelles formations sont concernées par la PAE à l'étranger

Il existe une liste de formations bénéficiant d'une autorisation permanente de PAE, donnée à l'AFPA par la DGEFP.
Il s'agit des formation suivantes :

- ❏ Métiers du secrétariat
  - ➔ Bilingue (niveaux IV et III)
  - ➔ Trilingue (III)
- ❏ Métiers du commerce
  - ➔ Vendeur bilingue (IV)
  - ➔ Secrétaire export (III)
  - ➔ Secrétaire commerce international (IV)
  - ➔ Vendeur attaché commercial option vendeur international (III)
  - ➔ Technicien exportation (III)
- ❏ Métiers du tourisme et de l'hôtellerie
  - ➔ Réceptionniste d'hôtellerie (IV)
  - ➔ Technicien polyvalent accueil/accompagnement(IV)
  - ➔ Assistant en développement touristique (III)

Une mise à jour des formations pouvant bénéficier d'un parcours européen est en cours avec l'intégration de filières entières telle que l'informatique et la restauration.

Est-ce qu' une PAE à l'étranger est autorisée uniquement pour ces formations

Non. Ce type de mobilité est également accessible à de nombreuses autres formations qualifiantes dans les cas dûment justifiés (nécessité de parler une langue étrangère, opportunité d'emploi, zone frontalière…).

Combien de temps dure une PAE à l'étranger

Elle dure en général un mois. La DGEFP autorise d'augmenter la durée d'une PAE dans un pays de l'Union européenne dans les cas suivants :

- ♦ pour les stages qui ouvrent droit à la prise en charge de la rémunération des stagiaires par l'Etat,
- ♦ pour les stages dont le programme prévoit expressément une PAE,
- ♦ pour les stages dont une partie, et en tout état de cause, la partie initiale, se déroule en France.

[1] Cette fiche contient une synthèse du chapitre G 6.3 du Manuel des stagiaires et du " Guide de la PAE à l'étranger ", à paraître en 2002.

Est-ce que la nationalité des stagiaires doit être prise en compte

Oui. Les ressortissants de l'UE peuvent librement effectuer une PAE dans un pays de l'Union. Les stagiaires ressortissants d'autres pays doivent se soumettre aux conditions d'entrée du pays d'accueil. Ils doivent se renseigner auprès des autorités consulaires du pays étranger pour connaître ces conditions.

QUESTIONS CONCERNANT LE FINANCEMENT

Est ce que le statut des stagiaires change pendant une PAE à l'étranger

Non. La rémunération des stagiaires est maintenue pendant la PAE à l'étranger dans les conditions suivantes :

- ♦ Les stagiaires rémunérés par l'Etat (payeur AFPA, Assedic, CNASE) continuent à percevoir leur rémunération dans la limite réglementaire d'un mois (sauf autorisation de dépassement de la DGEFP).
- ♦ Les stagiaires en plan d'accès et de retour à l'emploi (PARE) doivent se renseigner auprès de l'ANPE et de leur caisse d'Assedic. En théorie, ils recevront une rémunération tant qu'ils ont droit aux Assedic, sous réserve que la formation soit éligible au PARE et qu'elle fasse partie d'un plan de formation organisé en France et validé par l'ANPE.

Est-ce que les frais de transport et d'hébergement sont pris en charge

Cela dépend de la formation.

- ♦ Les formations ayant une autorisation permanente de PAE (voir ci-dessus) bénéficient du remboursement des trajets jusqu'au lieu du stage si celui-ci se déroule dans un Etat membre de l'UE qui se situe dans le continent européen ou jusqu'à la limite des frontières continentales si la PAE se déroule hors union européenne ou hors continent européen.
- ♦ Les autres formations bénéficient du remboursement des frais de transport jusqu'à la frontière française (ou du paiement d'indemnités forfaitaires de transport et d'hébergement).

Les centres AFPA peuvent, sur leur budget de fonctionnement ou celui de la formation, prévoir d'autres formes d'indemnisation des frais de transport pour les stagiaires qui ne bénéficieraient pas d'aide de l'Etat.

Existe-t-il des programmes européens pouvant apporter une aide financière

Oui. Le programme Leonardo, le FSE (Fonds Social Européen) Objectif 2 et le programme Interreg prévoient des co-financements. Attention, l'obtention de ces co-financement nécessitera un montage de dossier souvent complexe. Les pôles communautaires des Directions Régionales devraient pouvoir aider au montage de ces dossiers.

A qui faut-il s'adresser pour avoir des renseignements

Vous pouvez contacter votre pôle communautaire à la Direction Régionale et / ou les SGAR (service de gestion des affaires régionales).

Vous pouvez obtenir des informations plus générales en consultant les sites Internet des instances communautaires :

http://europa.eu.int.comm/dgs/education_culture/index_fr.htm
contient des informations sur le programme Leonardo (cliquer sur " Programmes et initiatives stratégiques " et ensuite sur " Leonardo " pour arriver à une page dédiée à ce programme).

Adresse de l'Agence nationale pour Leonardo :
Agence Leonardo da Vinci
c/o ACFCI
Assemblé des Chambres françaises de Commerce et d'Industrie
45, av d'Iéna
BP 448-16
F – 75016 Paris Cedex
Tél. : 01 40 69 37 91
Fax : 01 47 20 24 79
e-mail : leonardo@acfci.cci.fr

Le site http://europa.eu.int/comm/employment_social/esf2000/index.htm vous donnera des informations sur le Fonds Social Européen ainsi que sur ses activités en France
(sélectionner la langue, cliquer sur " Que fait le FSE pour mon pays ", ensuite sur " France ") :

Adresse du point de contact :
Ministère de l'Emploi et de la solidarité
Département FSE et des programmes communautaires
7, square Max Hymans
75741 Paris Cedex 15
Tél. : 01 44 38 38 38
Fax : 01 44 38 33 00

QUESTIONS CONCERNANT LA PRÉPARATION PÉDAGOGIQUE D'UNE PAE À L'ÉTRANGER

Faut-il une préparation spécifique pour les stagiaires désirant faire une PAE à l'étranger ?

Oui. Le succès d'une PAE à l'étranger dépend, pour beaucoup, d'une bonne préparation. Elle devrait comprendre les éléments suivants :

- une préparation linguistique suffisante,
- une préparation culturelle et interculturelle,
- des informations pratiques sur le pays,
- une rencontre avec d'anciens stagiaires ayant déjà effectué une PAE à l'étranger.

Personnes ressources

Anne TANGY, ingénieur en langues étrangères, DEAT Neuilly sur Marne

Documents existants

Le Guide de la PAE à l'étranger (à paraître fin 2002)

Le manuel des stagiaires

Voir aussi les fiches

Aspects économiques

SCÉNARIOS INNOVANTS

QUESTIONS CONCERNANT L'ORGANISATION PRATIQUE

Comment le formateur peut-il gérer l'hétérogénéité d'un groupe de stagiaires

Il s'agit d'abord de réduire l' hétérogénéité en respectant les niveaux d'entrée. Si néanmoins un groupe présente un profil trop inégal, plusieurs solutions peuvent être envisagées (attention : un groupe de stagiaires à niveau hétérogène représente toujours un surcroît important de travail de préparation et de suivi pour le formateur !) :

❏ En présentiel : travail en sous-groupes. Le formateur divise son groupe en sous-groupes de niveau pour adapter la formation aux besoins des stagiaires. Les groupes travaillent en parallèle, sur des tâches adaptées à leurs niveaux, en présence du formateur.

❏ En alternance présentiel / auto-formation : cette solution suppose l'existence d'un centre de ressources équipé. Le formateur divise son groupe en sous-groupes de niveau. Un groupe suivra un programme d'auto-formation au centre de ressources pendant que l'autre travaille avec le formateur.

Dans ce cas, le formateur doit prévoir un module d'introduction à l'auto-formation et s'assurer que les stagiaires sont capables d'apprendre par eux-mêmes à l'issue de ce module.

❏ L'individualisation des parcours : le formateur prescrit un parcours à chaque stagiaire qui lui permettra d'atteindre les objectifs. Cette solution suppose également l'existence d'un centre de ressources équipé et d'un module d'introduction à l'auto-formation.

Pour tout dispositif en dehors du face-à-face classique, il est important de prévoir des séances de regroupement.

A quel moment du parcours faut-il programmer la formation en langue étrangère

La solution optimale semble être de l'intégrer quelques semaines après le début de la formation et de la repartir ensuite sur l'ensemble du parcours, ceci pour plusieurs raisons :

❏ Il faut un certain temps aux stagiaires pour appréhender leur métier dans son environnement économique. Ils pourront mieux saisir l'importance de la langue pour l'emploi après avoir acquis une connaissance globale du secteur.

❏ Comme tout apprentissage, l'apprentissage d'une langue étrangère se consolide avec le temps. Un rythme extensif à raison de 2 à 4 heures par semaine est toujours préférable à une formule intensive, il est donc déconseillé de programmer la partie " langue " à la fin de la formation.

❏ Il y a forcément des correspondances entre la formation technique et la formation en langue étrangère. Les formateurs ne pourront exploiter ces correspondances à des fins pédagogiques que s'il y a une certaine cohérence des emplois du temps des deux formateurs (voir ci-dessous " Team-teaching ").

Comment faire quand un centre ne dispose pas de formateur en langue et quand le faible volume annuel ne justifie pas une embauche

Tout d'abord et à partir du moment où l'apprentissage d'une ou de deux langues étrangères est prévu dans le référentiel de formation, les moyens doivent être donnés pour en assurer la mise en place. Si les volumes horaires ne justifient pas l'embauche d'un formateur il est toujours possible de faire appel à des intervenants ponctuels.

Cependant, d'autres formules plus innovantes mais à expérimenter sont également envisageables :

- ❏ Mutualisation des ressources humaines : dans le cas de tout petits volumes horaires sur plusieurs centres d'une même région, ces centres peuvent se " partager " un formateur unique qui se déplace d'un centre à l'autre pour ses interventions. Cette solution pourrait assurer un emploi stable à un formateur et éviterait de faire appel à de multiples intervenants au sein d'une même région.

- ❏ Création de " Pôles de compétences " : un formateur est responsable des formations en langues à l'intérieur d'une région, il organise des formations à distance et assure des regroupements en collaboration avec des facilitateurs présents sur les sites de formation.

Ce scénario nécessite une réflexion préalable sur les organisations, les moyens à mettre à disposition et les rôles de chacun :

Synthèse des moyens humains et matériels:

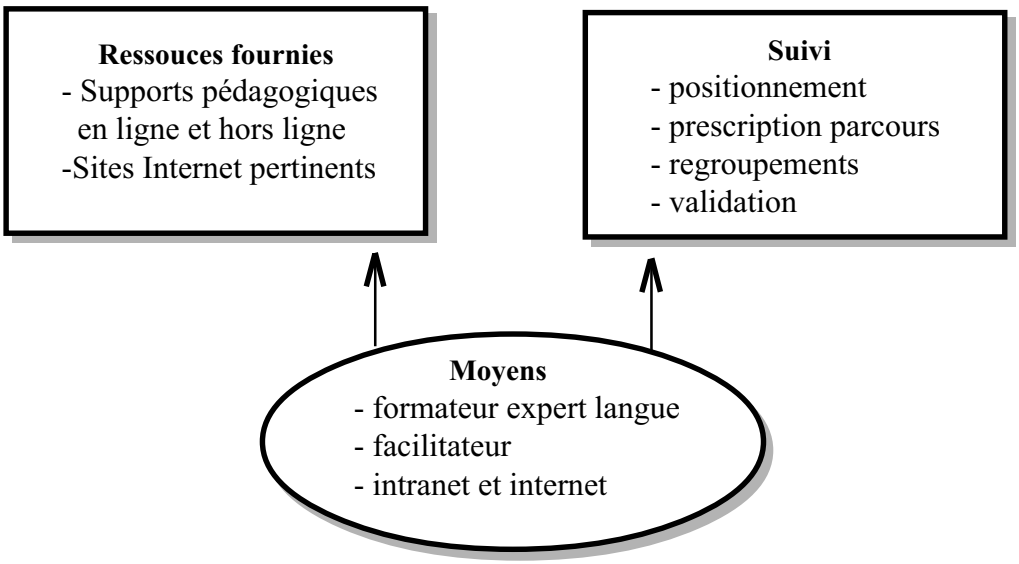

Synthèse des fonctions :

Le **formateur** est responsable d'un ensemble de stagiaires sur une langue donnée. Il n'est pas présent sur le site de formation des stagiaires. Il pourrait assurer le suivi sur une, voire plusieurs régions ou même au niveau national dans le cas d'une 2ème langue plus rare et en fonction du nombre des stagiaires concernés.
Le **facilitateur** aide les stagiaires dans l'utilisation des ressources et des moyens (installation des CD ROM, accès à des sites internet, utilisation de la messagerie..). Cette personne n'est pas nécessairement expert de la langue concernée, mais une formation de base dans cette langue serait souhaitable.

Répartition des fonctions

Formateur expert à distance:

- ❑ Positionnement (si pas d'outils automatisés fournis)
- ❑ Prescription du parcours
- ❑ Organisation des regroupements (ou visioconférences)
- ❑ Suivi
- ❑ Evaluations intermédiaires
- ❑ Validation

Facilitateur en présentiel:

- ❑ Positionnement (si outils automatisés fournis)
- ❑ Assistance à l'utilisation des ressources et des outils TIC
- ❑ Eventuellement animation d'un module de préparation à l'auto-formation

Est-ce que le formateur référent peut assurer la formation ou une partie de la formation en langues

Le formateur référent qui souhaiterait intervenir dans les séquences de langue de sa formation peut faire évaluer son niveau par l'ingénieur langues du DTS de Neuilly sur Marne. Si son niveau est suffisant, son intervention peut constituer une solution quand il n'y a pas de formateur en langues dans le centre. Si cette solution est envisagée par le centre, le formateur doit entretenir son niveau et suivre des stages en pédagogie des langues.

QUESTIONS CONCERNANT L'APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Qu'entend-on par « langues de spécialité »

L'enseignement des langues dans la formation professionnelle ne vise pas la maîtrise d'une langue dans sa globalité, il se spécialise sur les besoins spécifiques d'une population confrontée à une langue étrangère dans un métier donné. La définition des objectifs, le choix des contenus et des supports pédagogiques, la construction de parcours, s'appuient sur les REAC (Référentiel Emploi Activités et Compétences) et la connaissance des profils des publics.

Les " Fiches formation langues " définissent, pour toutes les formations avec langue intégrée, les objectifs à atteindre. Chaque centre AFPA concerné par des formations avec une composante langue devra donner les moyens (humains et matériels) aux stagiaires d'atteindre les objectifs.

Qu'entend-on par « team-teaching »

D'une certaine façon, ce mode d'enseignement est la forme la plus évoluée de l'enseignement des langues de spécialité. On entend par " team-teaching " la co-animation d'une ou de plusieurs séances de formation par le formateur référent et le formateur en langues autour d'un objectif commun.

Cette forme d'enseignement

- ❏ confronte le stagiaire avec l'utilisation de la langue dans un contexte professionnel,
- ❏ aide à faire comprendre aux stagiaires que la langue n'est pas une compétence à part, mais qu'elle fait bien partie des compétences indispensables pour exercer un métier,
- ❏ contribue à l'échange entre le formateur référent et le formateur en langue,
- ❏ contribue à la compréhension mutuelle des enjeux de leur enseignement.

Exemples :

En maintenance électronique, les stagiaires interviennent sur l'équipement, guidés par une notice technique en anglais en présence des deux formateurs.

Dans les formations du tourisme, les stagiaires préparent et mènent une excursion pour des touristes anglophones en présence des deux formateurs.

Comment peut-on contribuer à l'autonomie des stagiaires

Sauf exception, tous les stagiaires concernés par les langues étrangères seront amenés à travailler en autonomie à un moment donné de leur formation. La tendance vers l'individualisation des parcours et l'enseignement à distance exige d'un nombre croissant de stagiaires de s'adapter aux modes d'apprentissage sans la présence constante d'un formateur. Or, l'apprentissage en autonomie ne va pas de soi. Pour réussir, l'apprenant doit être motivé et organisé, il doit être capable de réfléchir sur sa méthode de travail et d'échanger avec d'autres.

- Avant chaque période d'auto-formation, un temps de préparation des stagiaires est absolument nécessaire : une préparation " psychologique " portera sur le vécu du stagiaire et sur les représentations qu'il se fait de l'apprentissage d'une langue ; une préparation " méthodologique " portera sur le développement des stratégies d'apprentissage.
- Le dispositif doit permettre aux stagiaires de former des communautés d'apprentissage dont les membres peuvent communiquer en direct ou via les nouvelles technologies.
- Des séances de regroupement avec le formateur sont incontournables. Elles permettent l'échange, l'analyse de l'efficacité du cheminement de chacun, et, le cas échéant, des évaluations intermédiaires.

Personnes ressources

Anne TANGY, ingénieur en langues étrangères, DEAT Neuilly sur Marne

Documents existants

Développer l'autonomie chez l'apprenant de langues. AFPA 1999, Code PE 0916 T.

Fiches d'activités en auto-formation pour l'apprenant de langues. AFPA 2000,
Code PE 1063 W.

Le guide de l'auto-formation . AFPA 2000, Code PE 1141 A. Contient une bibliographie sur l'individualisation et l'auto-formation.

Voir aussi les fiches

Profil des formateurs

Votre avenir nous engage

CONVENTION DE STAGE

Établie entre :

L'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)

Représentée par :

M. ……..
Directeur du Centre de Formation de …….

d'une part

et

L'Université de ……

Représentée par :

Mr ……..

d'autre part

et réglant les conditions du stage en entreprise de :

Nom de l'étudiant(e) :
Étudiant(e) à l'Université de ……..
Né(e) le ……..
Adresse : ……..
……..

L'Université devra porter cette convention à la connaissance de l'étudiant(e) et obtenir son consentement exprès aux clauses de la convention.

…/…

ARTICLE 1 : caractéristiques et durée du stage

Ce stage de formation aura pour objet essentiel d'assurer l'application pratique de l'enseignement dispensé à l'Université.

La durée du stage est fixée à 10 mois, de …… à …….

Pendant la durée de son séjour dans l'Association, l'étudiant(e) stagiaire demeurera étudiant(e) de l'Université. Il/elle sera suivi(e) par la personne responsable des stages à l'étranger ou par des membres de l'enseignement la représentant.

ARTICLE 2 : devoirs de l'organisation

L'Association s'engage à :

1. Former l'étudiant(e) durant le stage conformément au programme établi entre l'organisation et le/la Responsable des stages à l'étranger
2. Coopérer avec le/la Responsable des stages à l'étranger pour toutes les questions concernant l'étudiant(e).
3. Informer le/la Responsable des stages à l'étranger, le cas échéant, d'une interruption prématurée du stage ou d'une annulation (en particulier en cas de manquement à la discipline ou en cas de non respect des règles régissant l'organisation)
4. Rédiger une attestation quant aux travaux confiés à l'étudiant(e) et une appréciation sur son activité dans l'organisme.

ARTICLE 3 : devoirs et activités de l'étudiante

L'étudiant(e) **……** s'engage à :

- Exécuter consciencieusement tous les travaux qui lui seront confiés,
- Informer immédiatement le centre de formation en cas d'absence et présenter, en cas de maladie, un certificat médical dans les trois jours,
- Respecter la discipline de l'Association, notamment en ce qui concerne les visites médicales et les horaires,
- Observer les règles du secret professionnel et de la propriété industrielle applicables au personnel de l'Association.

Durant son stage il/elle devra :

- animer des ateliers de conversation,
- assurer un appui technique au laboratoire de langue,
- apporter une aide pédagogique aux stagiaires,
- collaborer avec les enseignantes à l'élaboration de séquences de formation,
- gérer les prêts de magazines, cassettes et supports didactiques,
- co-animer des ateliers de communication (simulations professionnelles et jeux de rôle).

ARTICLE 4 : résiliation de contrat

L'Association se réserve le droit de mettre fin au stage de l'étudiant(e) après avoir prévenu le/la Responsable des stages à l'étranger et s'être assuré, avant le départ de l'étudiant(e), que l'avertissement a été reçu par ce dernier/cette dernière.

ARTICLE 5 : régime d'assurances

1. L'étudiant(e) sera détenteur(trice) d'un formulaire E128 dûment rempli et sera pris en charge par la Caisse d'Assurance Maladie de la Sécurité Sociale, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

   En cas d'accident survenant à l'étudiant(e) stagiaire, soit au cours de son travail, soit au cours du trajet, l'Association s'engage à en avertir immédiatement le/la Responsable des stages à l'étranger.

…/…

2. Pour les risques qu'il/elle encourt ou fait encourir à des tiers pendant la durée du stage, l'étudiant(e) déclare être assuré(e) en responsabilité civile.

L'association déclare en ce qui la concerne, être couverte au regard des conséquences des accidents causés par le fait de l'étudiant(e) stagiaire ou à l'occasion de sa présence.

ARTICLE 6 : gratification

Du fait de son stage à l'étranger, l'étudiant(e) stagiaire supporte des charges supplémentaires; il est indispensable pour lui/elle que celles-ci puissent être compensées par une aide financière versée par l'Association. Ces versements doivent toutefois conserver le caractère d'un défraiement. Son montant mensuel est fixé à 1853,00 francs.

L'étudiant(e) **……** sera hébergé(e) gratuitement au Centre de Formation Professionnelle de ……..

Les repas lui seront assurés du lundi au vendredi (le Centre n'assurant pas de restauration le week-end).

ARTICLE 7 : représentation

L'Association, représentée par M./Mme …….. , enseignant(e) d'anglais , tuteur en entreprise des assistants de langue, s'engage à remplir une fiche d'évaluation qui sera envoyée en fin de stage au Directeur du Programme en Alternance.

ARTICLE 8 : parties prenantes dans la convention

Trois exemplaires de cette convention sont signés conformément par l'étudiant(e), l'Association, et le/la Responsable de Stages à l'Étranger de l'Université de …….
Chaque partie recevra un exemplaire du contrat

Fait en trois exemplaires
Le …….. 200-

Pour l'Université	Pour l'Association	L'étudiant(e)
……..……..	……..……..	……..……

TRANSLATION OF THE 'CONVENTION DE STAGE'

ARTICLE 1 : characteristics and length of the work placement

The main aim of the work placement is to put into practice the educational skills of the student acquired at the University.
The length of the work placement is set at 10 months, from ……. to ……..
For the duration of the work placement, the student shall remain a registered student of the University. He/she will be supervised by the Off-Campus Officer or a teacher acting as a mandatory representative of the University.

ARTICLE 2: duties of the organisation

The organisation is bound to:

- Train the student for the duration of the work placement in accordance with the programme established between the organisation and the Year Abroad Officer
- Co-operate with the Year Abroad Officer on all questions concerning the student
- Inform the Year Abroad Officer, should the case arise, of a shortening or cancellation of the work placement (in particular in the case of lack of discipline or in the case of disrespect of the rules governing the organisation)
- Draw up a certificate of attestation regarding the tasks entrusted to the student and an appraisal of her activity in the organisation

ARTICLE 3: duties and activities of the student

The student ……. is bound to:

- conscientiously carry out all tasks entrusted to him/her,
- Immediately inform the training centre in case of absence and, in the case of illness, present a doctor's certificate within three days,
- Respect the discipline of the Association, notably as far as medical visits and working hours are concerned,
- Observe the rules of professional secrecy and patent rights which apply to the Association staff

For the duration of her work placement he/she will have to:

- Animate conversation classes,
- Help with C.A.L.L. (computer-assisted language learning),
- Provide pedagogical assistance to the trainees,
- Collaborate with English teachers on the progress of the training,
- Manage the lending of books, cassettes, magazines and didactic material,
- Co-animate communication workshops (professional simulations and role plays)

ARTICLE 4: termination of the contract

The association reserves the right to put an end to the work placement having informed the Year Abroad Officer beforehand and assuring, before the departure of the student, that this warning has been received by the latter.

ARTICLE 5: insurance regulations

- The student will hold a completed copy of the E128 form and will have acceptance for financial liability from the Office of Health Assurance and Social Security, conforming to the regulations in force
- In the case of an accident arising involving the student, either in the course of her work, or the journey, the organisation will immediately inform the Year Abroad Officer
- For the risks that she incurs or brings upon third parties during the work placement, the student will declare to be insured by civil resp
- onsibility. If this is not the case, he/she will relieve the University of Cambridge of all responsibility.
- The organisation declares, as far as it is concerned, to be covered with regard to consequences or accidents caused by the student or as a result of her presence.

ARTICLE 6: Remuneration

The student's period abroad will imply supplementary cost for him/her. Thus, a financial compensation under the form of an allowance will be given to her by AFPA. This allowance will amount to 1 853,00 francs per month.

The student …….. will be given free accommodation at the AFPA centre of ……

He/she will also be provided with free meals except at the weekends when AFPA catering is not available.

SECTION 7: representation

The Association, represented by Mrs ……. , English teacher, Language Assistants Tutor, will undertake to fill out an appraisal that shall be sent to the Year Abroad Officer.

SECTION 8:

Three copies of the current agreement are to be signed by the student, the French Association and the Year Abroad Officer of the University of Cambridge. Every organisation will receive a copy of the contract.

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle.

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconques ».

association nationale pour la formation professionnelle des adultes
Département Tertiaire - Deat - 63, rue Ampère - BP 155 - 93331 Neuilly/Marne Cedex
Téléphone 01.49.44.38.33 - Fax 01.43.00.10.06 - Minitel 3614 codeAFPAsiteInternet:www.tertiaire.afpa.fr

**MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES DU TRAVAIL
ET DE LA SOLIDARITE**